Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 132

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : les cantiques d'Yvan
Autor: Camfranc, M du
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249942

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 15 juillet 1900 N° 132 Troisième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 27me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 27me année *LE PAYS*

Il y a cent ans

L'évêque Mgr de Neveu était à Passau en Bavière en 1800 ; les temps semblaient devenir meilleurs. Sur les instances qui lui furent faites, il autorisa, le 13 septembre de la même année, les curés et autres prêtres des parties françaises de son diocèse à faire au gouvernement la déclaration suivante : Je promets d'être fidèle au gouvernement existant, sauf en tout la religion ; dont l'acte devait être donné au prêtre intéressé.

Malgré les réclamations du pays, le département du Mont-Terrible cessa d'exister, et une loi portant la date du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) le réunit à celui du Haut-Rhin. Porrentruy devint le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance ; l'arrondissement de Porrentruy comprenait cent trois communes et cinq justices de paix ayant pour chefs-lieux Porrentruy, Audincourt, Montbéliard, Saignelégier et St-Ursanne.

Le 20 octobre 1800, dit l'abbé Koetschet dans son *Histoire du pays de Porrentruy*, le premier consul Bonaparte porta un décret qui permit aux émigrés de rentrer en France. Comme les prêtres du pays étaient déjà assurés, au commencement de ce mois, par les autorités civiles, que le gouvernement n'était pas contraire à leur rentrée, et qu'il favoriserait la religion catholique, ils se hasardèrent de revenir et de se présenter à leurs sous-préfets respectifs qui les reçurent favorablement, moyennant la soumission que tous crurent pouvoir faire, vu que le gouvernement n'était plus contraire à la religion. — En conséquence, ils s'assemblèrent dans les deux arrondissements. Ceux de la vallée de Delémont s'assemblèrent à l'auberge du Cheval-Blanc à Courrendlin, où, après avoir invoqué le Saint-Esprit, on délibéra sur cette importante affaire, et on trouva qu'on pouvait faire la soumission exigée moyennant en donner avis au plutôt à Mgr l'évêque. La réponse de son Altesse nous fut favorable. Dès que les prêtres assemblées à Courrendlin eurent résolu de faire la soumission exigée, ou la manda par un exprès à M. le sous préfet Holtz qui se hâta de se rendre à Courrendlin, accompagné de M. Moreau législateur. Il nous demanda si nous étions disposés d'obéir aux lois du gouvernement. Sur notre réponse affirmative, il nous assura que nous pourrions rester en toute sûreté en France et fonctionner.

Dès que cette nouvelle fut répandue, les paroissiens allèrent redemander leurs curés ou écrivirent à ceux qui n'étaient pas encore arrivés et étaient trop éloignés. Les paroisses dont les curés étaient morts ou avaient prêté le serment, s'adressèrent à d'autres prêtres qui, autorisés par M. le doyen, acceptèrent l'administration de ces endroits, en sorte que le dimanche suivant, 12 octobre 1800, on fit l'office divin dans presque toute la vallée de Delémont. Peu de temps après, on en fit autant en Ajoie et dans tout le pays. Les curés qui étaient encore dans les pays étrangers arrivèrent successivement. On leur fit un traitement de cinq cents livres de France. Cependant il ne fut pas encore permis de sonner pour aucun office, ni de faire aucune fonction hors des églises et des cimetières, à l'entré desquels on allait recevoir les morts. Les processions se faisaient dans les cimetières où, à la Fête-Dieu, on dressait un autel, pour faire quatre reposoirs avec les trois de l'église. On portait les Sacrements sans les habits, sans lumière et sans bruit. Il ne fut pas encore permis de s'habiller en noir.

A Porrentruy, ce fut Messire Jean-Stanislas L'Hoste qui remplit les fonctions de curé de Porrentruy. Il chanta la messe pour la première fois à l'église paroissiale de St Pierre le premier dimanche d'octobre, fête du St-Rosaire (5 octobre 1800.) Il y avait sept ans que les cérémonies du culte catholique avait disparu devant la persécution révolutionnaire. Ce fut une immense joie dans tout le pays, qui semblait renaître à une nouvelle vie.

Les évènements qui précèdent sont confirmés par le journal de H.-J. Voirol de Prédame, paroisse des Genevez, auquel nous empruntons encore les renseignements suivants :

Vers la fin de 1799, il passa une grande quantité de Français blessés par la route de Bellelay, et des troupes de la nouvelle levée qui allaient du côté de Porrentruy. Il y avait un commissaire à Tavannes qui payait les voituriers qui conduisaient les blessés. Ils couchaient à Bellelay et le lendemain on les conduisait à Porrentruy.

Le curé et tous ses confrères étant partis ou ayant été conduits hors de la République sur la fin de l'année précédente, la religion et les sacrements furent administrés par différents prêtres non assermentés dans notre commune et dans notre voisinage, de sorte qu'il n'y a eu que les négligents qui aient manqué de secours spirituels.

Le curé de notre paroisse (R. P. Bernard Greppin de Develier) a reparu parmi nous l'automne dernier et a été vu par tous ses paroissiens qui en ont été bien réjouis. On le voit de temps en temps et il fait du bien à tous.

Sur la fin de l'année, on publia une nouvelle Constitution à laquelle on ne comprenait guère.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 30

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Il était tout à sa prière. Et, de quel cœur il intercédait pour ses malheureux parents égarés, tous deux, loin des sentiers divins : son père, bourrelé de remords, et, cependant ne s'inclinant pas sous l'absolution du prêtre ; sa mère implacable, refusant absolument toute parole de pardon.

Il priait, et des appels à la miséricorde divine s'échappaient de son âme. Il faisait, à la Vierge Marie, de solennelles promesses. Si ses genoux eussent été capables de le soutenir, il eût voulu s'abîmer dans une brûlante prière, sur le carreau nu. Les yeux levés vers la rayonnante Vierge immaculée, il ne voyait plus rien des choses de la terre ; il n'entendait plus rien, pas même la porte de l'oratoire, qui venait de s'ouvrir, donnant passage à Alba. La jeune fille fit pieusement le signe de la croix, et s'agenouilla à peu de distance de son jeune ami. Elle le regardait, émue par tant de ferveur. Elle comprenait qu'une fois de plus il s'offrait en holocauste.

On eût dit qu'il n'y avait plus qu'un souffle de vie à le retenir ici-bas ; mais il ne se plaignait pas d'être si réduit, si pâle, si faible. Pas un regret de l'existence joyeuse et active, de ceux qui sont bien portants, ne se peignait dans ses yeux. Il en était réellement venu à cet état mystérieux de détachement des grands saints héroïques, qui aiment la douleur. Il était à la fois si humble, si faible, si touchant, et si puissant, par la prière, qu'Alba ne douta pas, un instant, que la grâce demandée ne serait obtenue quelque jour.

Il se donnait tout entier au ciel ; il ne faisait pas un mouvement de ses faibles épaules, pour en écarter la pesante croix. Ah ! souffrir encore et souffrir davantage ; il le voulait, si à ce prix, il obtenait miséricorde pour son malheureux père et pour sa mère bien-aimée.

L'ombre envahissait l'oratoire ; la petite flamme allumée dans un verre rouge, prenait de plus en plus, des teintes de rubis : il se faisait tard. Alba allait-elle interrompre l'ardente supplication ? Elle s'y décida. Et, se levant, elle vint doucement, poser sa main sur l'épaule de son ami :

— Yvan, vous priez trop longtemps ; vous allez dépasser vos forces.

Il sembla s'éveiller d'un songe.

— J'était heureux, Alba ; je voyais l'indulgence entière de Dieu envelopper mon père et ma mère. Non, je ne suis pas fatigué, comme vous le pensez... Et puis, qu'importe ma fatigue, à moi ! Que ma mère pardonne et que mon père se repente chrétiennement, voilà ce que je veux. Pauvres chers parents, égarés loin de Dieu, ils ne savent pas utiliser leurs souffrances. La Vierge de Lourdes m'a subitement

Elle contenait entre autres articles la sûreté de l'égalité, de la liberté et autres mensonges. On ne l'acceptera ni refusa ; on ne signa ni d'une façon ni de l'autre.

Le jour des Rois 1800, il vint trente cavaliers chasseurs au quartier d'hiver aux Genevez et autant à Lajoux et dans les autres villages du canton, lesquels il faillait nourrir entièrement, eux et leurs chevaux, mais ils ne restèrent que six jours.

Le 16 février l'agent fit lecture d'une lettre du ministre de la police concernant la liberté des cultes, dans laquelle il était dit que tout culte était libre.

Il vint ensuite des grenadiers en dépôt qui restèrent quinze jours dans la commune, après quoi on les reconduisit à Bonfol.

Le gouvernement ayant été changé pendant l'hiver, au lieu de Convention, ce fut un sénat composé de trois sénateurs, dont le premier était Bonaparte, ci-devant général de l'armée d'Orient ; il avait toute autorité dans la république.

On fit lecture de la nomination des administrateurs de commune, lecture qui fut faite par le grand préfet de notre département résidant à Colmar. Le citoyen Liomin étant sous-préfet à Porrentruy, Jean-Baptiste Humair fut nommé maire de la commune et il choisit dix conseillers dans la commune, et un percepteur de contributions.

Au mois d'octobre, les prêtres et les curés de l'évêché de Bâle, ayant obtenu de l'évêque légitime la permission de faire leur soumission conformément à la loi de nivôse an VIII, ils célébrèrent la messe solennellement dans tout le diocèse, le dimanche 19 octobre.

L'on promit de donner un gage au curé. La commune des Genevez donne seize louis de bonne volonté pour un an en quatre fois. Ceux de Lajoux voulurent avoir un vicaire. Père Grégoire Voirol, des Genevez, étant revenu de Souabe, vint rester dans la maison de ses oncles et tantes des Genevez, alla dire la messe à Lajoux les dimanches, moyennant un accord fait entre eux et le Père Etienne (Rebetez.) et resta chez ses frères au Prédame. Les chose restèrent ainsi le reste de l'année.

Depuis le départ des Pères de Bellelay, nous avons été assistés par différents prêtres des environs et particulièrement par un vieux français nommé Louis Bemdoz, ci-devant curé de Savonnier, diocèse de Châlons-sur-Marne, qui s'était réfugié dans notre pays, et qui y resta environ deux ans et demi, allant de maison en maison et restant tantôt à Monceney et tantôt Sur les Roches. Il disait la messe tous les jours, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, mais toujours en secret même souvent la nuit. Il confessait et administrait tous ceux qui étaient dans le besoin ou la volonté et il enseignait très bien, avec une ardeur et charité incomparable ; enfin, voyant que nos prêtres étaient revenus parmi nous, il s'en retourna dans son pays.

Liomin sous-préfet mourut à Paris. On parlait fort de la paix, elle fut annoncée de la part du préfet à Colmar.

Déjà en 1795, le gouvernement francais avait remplacé l'ancien collège de Porrentruy par une Ecole centrale qui ne tarda pas à prendre une certaine importance. En 1800, elle avait pour professeurs quatre prêtres, MM. Lémane, Gressot, Delanoue et Denier et six ou sept laïques. Elle compta cette année-là cent quatre élèves accourus de toutes les parties du département, de l'Alsace, de la principauté de Neuchâtel et de la Suisse. Déjà en 1799, l'abbé Lémane avait commencé la création du jardin botanique qui remplaça le jardin potager, ayant servi jusqu'alors à l'usage de l'école. Ce jardin fut partagé en deux parties : l'une pour les plantes médicinales, comprenant 379 étiquettes dans deux grands carrés subdivisés en cinquante planches, d'après le plan de Bernard de Jussien ; l'autre pour la botanique, partagée en soixante six planches couvertes de 287 espèces. Le ministre de l'intérieur accorda encore à l'Ecole centrale les plantes et arbustes provenant du château d'Etupes, appartenant au prince de Montbéliard. Cette précieuse collection comptait deux cent trente pots de plantes exotiques, débris de la belle serre de la princesse de Montbéliard. Porrentruy n'étant plus qu'un chef-lieu d'arrondissement, perdit son Ecole centrale par un arrêté du gouvernement du 16 avril 1803 : celle-ci fut remplacée par une simple école secondaire.

J. G.

Pour la vie

«... A été élevé au lycée, *mais* n'est pas hostile à la religion : consentirait *même*, au besoin, à accompagner sa femme à la messe... »

Et voilà tout ce qu'on trouvait à lui offrir, à elle, Cécile Blanchet !... à elle, dont les sentiments profondément religieux était si connus !... à elle, pilier du catéchisme de persévérance et secrétaire des Enfants de Marie !...

Elle eut un geste de révolte !...

C'était si loin, si loin, de ce qu'elle avait rêvé dans ses graves réflexions de fille sérieuse !... C'était si beau ce qu'elle y avait entrevu... cette vie intime à deux où tout est commun, surtout la foi !... C'était si tentant, cette perpective d'une mission sublime à remplir ensemble, alors que l'âme n'a rien à cacher de ses frémissements les plus délicats, sûre qu'elle est de trouver un écho délicieux dans une âme harmonique !...

Au lieu de cela, que lui proposait-on ?

Un *mais* !... un *même* !

Et c'était là-dessus, sur ces deux mots, sur ces deux insultes qu'on lui demandait de jouer sa vie !... Oh ! non, alors !

* * *

Et pourtant, cela s'était fait !..

— Que veux-tu ? lui avait dit sa mère, il faut en prendre ton parti... Aujourd'hui, tous les jeunes gens sont comme cela... Tu ne peux pourtant pas rester vieille fille... Avec cela que je serais flattée d'avoir un gendre qui porterait un cierge aux processions !... Ton père n'était pas un dévot, et il ne m'a pas rendue malheureuse... Et puis, tu le convertiras... Si tu n'avais plus rien à faire, où serait ton mérite ?... etc ?... etc...

Harcelée par les supplications maternelles, bousculée par les impatiences de son père, circonvenue par d'adroites influences, elle avait fini par se laisser décider ; elle avait dit, la mort dans l'âme le *oui* redouté ; elle était devenue Mme Florin Castanis.

* * *

— Ah ! ça... est-ce que tu veux te payer ma tête.., oui ou non ?...

— Mais, mon ami...

— Comment ?... tu as pu t'incruster dans la bobine que moi, Florin Castanis, ancien élève du lycée Saint-Fargeau, bachelier ès sciences, j'assisterais jamais à la grand'messe !... à... la... grand... messe ! !...

— Mais...

— Pas de ça, Lisette... si tu ne veux pas que je te lâche d'un cran, fais-moi le plaisir de ne pas agrémenter ma corvée d'un tas de sermons, psaumes et autres *Dominus vobiscum*...

— Alors, quand veux-tu partir ?

— Le plus tard possible.

— Quand veux-tu revenir ?

— Le plus tôt possible !

— Veux-tu que nous allions à la messe de midi ?

---

et miraculeusement enseigné cette grande science.

Cependant, il suivit Alba. Dans l'amitié de mademoiselle Hedjer pour Yvan de Ruloff, il y avait autant d'admiration pour l'héroïque adolescent que de pitié pour sa vie de douleur. Elle n'aurait pas su faire l'analyse de ses sentiments ; elle se laissait aller au charme et à la douceur de cette pure amitié. La toute jeune fille, encore enfant, n'avait de pensée que pour le présent, aucune pour l'avenir. Elle ne raisonnait pas, elle ne réflechissait pas ; elle n'avait qu'un désir, être bonne et charitable pour entendre dire à Yvan. :

— C'est bien, Alba.

Jamais ils n'échangeaient de paroles tendres ; et, pourtant, Mademoiselle Hedjer savait bien que le jeune de Ruloff l'affectionnait ; et lui n'ignorait pas les sentiments d'Alba. C'était très doux, cette sympathie sans paroles et très fraternel.

VIII

Cependant Marie-Alice était enfin guérie ; et, quoique faible encore, elle espérait, sans défaillance, aller jusqu'au bout d'un rôle important, qui lui avait été confié. Depuis six semaines on attendait, avec impatience, son complet rétablissement, et ce fut un beau jour, dans le monde des enthousiastes de la grande musique, lorsqu'elle déclara qn'elle était prête. Avant d'être blessée, elle avait travaillé ce rôle, y mettant plus que de la correction, mais encore un charme qui n'aurait pu se dire, une émotion pénétrante, en un mot toutes les rares qualités, qui lui avaient valu tant de triomphes.

Elle était toujours fort belle, ayant la majesté d'une impératrice dans son riche costume de fille des Pharaons. Dans les étoiles de son collier, les strass, remplaçant les diamants, avaient l'éclat des pierres précieuses. Allait-elle, comme toujours incarner son personnage d'une inoubliable façon ? Elle était tellement accoutumée à entendre, après chaque acte, les cris du public, qui la rappellait, qu'elle ne mettait pas en doute son succès. Pourquoi n'en serait-il pas aujourd'hui comme les autres jours ?

On l'attendait. La salle s'était peuplée de bonne heure, car elle devait paraître dès le premier acte. C'était sous l'éclatante lumière tombant du lustre, une houle de belles dames parées, s'installant dans les loges, et d'élégants en habits noirs, se plaçant dans les fauteuils. On frappa les trois coups, et le rideau se leva. Sur une toile immense se découpait le ciel bleu de l'Egypte. Les choristes, en costumes orientaux, chantaient ; puis ils laissèrent la scène vide ; et, bientôt, entre les grands sphinx blancs du décor, apparut la fille des pharaons.

Ce fut un enthousiaste accueil : les visages en s'éclairant d'un sourire, disaient à l'incomparable Bocellini, quelle joie on allait éprouver à l'entendre.

Tous écoutaient, et Marie Alice comme électrisée elle-même par cet accueil, oubliait, pour un instant ses chagrins, ses amertumes. Non, ce n'était pas le moment de songer à ce comte de Ruloff, qui lui avait fait tant de mal ; car il ne fallait pas que sa voix tremblât de rancune et d'indignation. Pas un muscle de son visage ne devait exprimer d'autre émotion que celle de son rôle. Les douleurs intimes, les affreux déchirements de la vie privée s'annihilent sur la scène. Que l'on sentirait vite la froideur du public à la moindre défaillance ; comme cet esclave du grand talent deviendrait vite un maître tyrannique, à la première faiblesse dans l'accent de la cantatrice.

(La suite prochainement).